

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

# JOURNAL

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les Insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

DE LA VILLE

## ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

ALLEMAGNE. — *Francfort, 10 novembre.*

On écrit de Rome, le 21 octobre :

« On a été surpris ici en lisant dans les journaux étrangers qu'il s'agit d'une prochaine intervention étrangère, soit dans les états de l'Eglise, soit dans le royaume de Naples et la Sicile. On doit être fort mal informé des affaires de l'Italie pour ajouter la moindre foi à ces bruits, qui ne peuvent provenir que de sources suspectes, et n'avoir d'autre but que d'exciter le peuple italien contre ses gouvernemens, et le pousser ainsi, comme précédemment, dans des malheurs inévitables. Heureusement les propagandes révolutionnaires n'ont plus de succès, et quoique quelques gens crédules se laissent séduire par leurs menées, la masse de la population a appris par expérience à s'en défier. Si l'on donne pour prétexte de l'intervention les mouvemens qui ont eu lieu dans le royaume de Naples, et l'arrestation d'environ 70 individus qui a été effectuée ici il y a deux mois, lesquels individus ont déjà subi leur jugement, on n'a qu'à déplorer que le public soit induit en erreur d'une manière aussi ridicule. Toute la révolution napolitaine a été comprimée en douze heures de tems, et quant aux arrestations qui ont eu lieu ici, il paraît qu'elles n'ont pas eu un motif politique, car dans ce cas les peines infligées aux prévenus auraient été bien plus sévères. » (*Gazette d'Augsbourg.*)

— On écrit de Vienne, 26 octobre :

« M. le bailli Tatischeff a eu plusieurs conférences avec le prince de Metternich. Les hommes politiques se confondent en conjectures sur l'objet de ces conférences. Les uns soutiennent qu'elles concernent le sort de la Pologne, et particulièrement la ville de Cracovie qui, ennuyée de l'état de la liberté, qui ne lui porte que misère et isolement, demande à être incorporée à une de ces puissances.

Les seconds croient que les conférences ont pour but de pacifier la péninsule d'Espagne et d'agir avec vigueur pour rétablir sur le trône le légitime souverain, Charles V.

Nous pouvons vous assurer que l'une et l'autre question a été débattue, et que ces deux questions se rattachent étroitement; car M. de Tatischeff a déclaré que l'empereur de Russie consentirait volontairement à ce que la ville de Cracovie fût incorporée à l'Autriche, pourvu que l'empereur Ferdinand, comme plus proche voisin, se chargeât d'étouffer la rébellion en Espagne. Si cet arrangement est terminé, comme tout le fait espérer, don Carlos trouvera un soutien ferme, et les rebelles, qui ne sont que trop affaiblis, se soumettront bientôt. Le cabinet de juillet et celui de la jeune reine d'Angleterre n'osent pas souffler l'insurrection contre la puissante volonté de l'empereur d'Autriche.

On parle ici de l'envoi d'un corps de troupes dans le Piémont; ceci serait une démonstration nécessaire pour prouver jusqu'à quel point la cause légitime des Bourbons d'Espagne intéresse les monarchies alliées. »

FRANCE. — *Paris, 12 novembre.*

On écrit de Constantinople, le 27 octobre :

« Depuis la mort du gouverneur-général, M. le duc de Nemours à la haute direction des affaires militaires, et M. le général Valée ne fait rien sans prendre l'avis du prince.

« On assure qu'Achmet-Bey s'est retiré du côté du Sud, sur les frontières de Sahara avec quelques centaines de cavaliers. Les tribus des environs de Constantinople se sont toutes détachées de son parti et annoncent les dispositions les plus pacifiques. Elles aiment tous les jours aux portes de la ville des bestiaux et du bois.

« Le bruit court que Ben-Aissa, dernier kalifa du bey, et aussi influent que redouté, est caché dans Constantinople. On est à sa recherche, et on attache d'autant plus de prix à sa découverte qu'il possède de grandes richesses qu'il doit avoir enfouies. On parle aussi de nommer bey de Constantinople le vieux Hadji-Soliman, beau-frère d'Achmet, l'ami fidèle et éprouvé de la France. Avant sa rupture avec le bey, il a joué autrefois, comme kalifa d'une grande influence parmi les Arabes. Tous les Maures restés en ville le regardent comme leur souverain, et c'est à lui qu'ils s'adressent quand ils ont quelques réclamations à faire. M. le général Valée

en a pris de l'ombrage, l'a banni de la ville un jour entier, et l'a traité comme un prisonnier. Il a cependant obtenu, grâce à l'intercession du colonel Duvivier, qui en fait grand cas, la permission de rentrer en ville. On lui a même donné une garde d'honneur, mais avec la consigne d'empêcher un concours trop considérable d'indigènes de se rassembler chez l'ancien kalifa.

« Les corps qui sont entrés les premiers dans Constantinople ont fait un assez bon butin. Le pillage a duré douze heures. Plus d'un zouave possède jusqu'à 8000 francs d'argent comptant. Les cantiniers et d'autres spéculateurs font un grand commerce d'armes richement travaillées, d'étoffes brodées d'or, de tapis et de bournous. »

Du 13. — Dans la dernière séance du conseil des ministres, on s'est occupé sérieusement de la conversion et de la réduction des rentes. Le principe adopté : il s'agit de savoir si le projet de loi sera définitivement présenté cette année; il n'y a pas encore de décision prise. (*Commerce.*)

Du 14. — Le gouvernement publie la dépêche télégraphique suivante :

« Toulon, le 10 novembre, à cinq heures du soir.

*Le général Valée à M. le président du conseil.*

Bone, le 4 novembre.

L'armée, avec les blessés, les malades et tout l'équipage de siège, est rentrée à Bone le 3, n'ayant laissé en arrière ni hommes ni encombrement. Une garnison considérable, approvisionnée pour six mois, est restée à Constantinople. Les positions intermédiaires de Medjez-Ammar, Ghelma, Neemaya et Dréan sont également occupées. De Constantinople à Bone il n'a pas été tiré un coup de fusil. Les Arabes ont dressé de nouveau leurs tentes dans les douars abandonnés lors de la marche sur Constantinople. Les troupeaux sont revenus dans les vallées que la route traverse, et sur tous les points les habitans se sont montrés bien disposés.

L. A. R. le duc de Nemours et le prince de Joinville se portent bien. »

Cette dépêche télégraphique est suivie de deux lettres de M. le maréchal Valée, adressées, l'une à M. le président du conseil, et l'autre à M. le ministre de la guerre. Elles reproduisent avec plus de développemens les faits relatés dans la dépêche.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

On lit dans la *Correspondance d'Espagne* :

« Barcelone, 27 octobre.

« La deuxième brigade est partie d'ici le 25 de ce mois pour se rendre dans le Lampourdan, où se sont réunis les chefs carlistes Tristany et Zorilla.

« On ne nous a rien dit de l'action de Capellades, dont je vous entretenais dans ma dernière; seulement, et que je leur ai entendu rapporter battaient en retraite depuis ledit point de Capellades, attendu le manque de munitions pour le service de deux pièces de montagne dont elles se servaient. Le champ de bataille est resté au pouvoir des carlistes. La première brigade, que je vous ai déjà annoncé être sortie, est rentrée et ne s'est pas trouvée à cette affaire. La prise de Villafranca ne s'est pas confirmée; mais ce que je puis vous donner comme positif, c'est que cette ville est aux abois.

« La troupe agit d'une telle manière, que la partie libérale la plus exaltée donne déjà raison aux populations qui se sont déclarées en faveur des carlistes. Les excès de toute espèce, commis par ceux chargés de réprimer tout ce qui serait contraire à la bonne harmonie et à la tranquillité, les ont obligés à le faire. Le cas est que nous avons déjà été témoins de quelques-uns de ces attentats. »

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 18 novembre.

La célébration de la fête de S<sup>te</sup>-Cécile, patronne des musiciens, aura lieu, pour les amateurs de notre ville, le jeudi 23 de ce mois.

Une grande messe en musique, de la composition d'un des grands maîtres d'Allemagne, sera chantée, à dix heures, dans l'église S<sup>t</sup>-Pierre.

On nous adresse d'Etzelbruck la lettre suivante :

« Les élections de Dickirch ont donné au pays, un nouvel exemple de la manière dont le peuple souverain entend la liberté. Cette fête de la constitutionnalité belge s'est passée joyeusement. Les sublimes principes proclamés par le héros des hustings ont reçu la sanction des masses. Désormais, s'il vient à être question d'élaborer un code électoral, il faudra nécessairement y comprendre des dispositions virtuelles et bien détaillées, sur le mode de travailler les esprits, d'imposer les suffrages, de traîner les électeurs devant l'urne; de faire, enfin, le tarif des frais et dépens, maximum et minimum, afin que tout se passe dans les règles. Ce qui est écrit dans les mœurs l'est aussi dans les lois : *Quid sine moribus, Leges proficiant vanæ?* Cet adage, vieux comme Cicéron, trouve ici, ou jamais, son application la plus exacte. Déjà, quelques journaux belges, trompettes avancées du progrès, ont sonné le réveil de l'opinion sur cette importante matière. La civilisation, l'ordre public et les hautes idées de moralité du peuple, sont parties intéressées dans la chose. A l'œuvre donc, législateurs, soyez conséquent avec vous-mêmes, prouvez-nous, d'ailleurs, que, dans le royaume des aveugles, les borgnes sont rois.

» Dans ce code, dont l'existence est inhérente à tout vrai gouvernement récréatif, les utopistes progressifs auront soin d'insérer encore d'autres chefs de doctrine bien dignes d'être convertis en formules législatives. Il convient d'entrer, à cet égard, dans quelques déductions que les esprits droits comprendront sans qu'il soit besoin de plus amples commentaires.

» Je suis (c'est une supposition que je me permets en toute humilité) je suis éligible et je suis en même tems, possédé du démon de la représentomanie; j'ai, en un mot, le plus poignant désir de briller à mon tour, dans le sein de cette assemblée fameuse par tant de grandes capacités gouvernementales et d'éloquens orateurs, assemblée qui siège à Bruxelles et dont l'univers entier s'occupe. Naturellement, vous allez me dire que c'est dans les lieux où je suis connu, où mes pères jusqu'à la quatrième génération ascendante ont pilé le poivre ou tiré à la courroye, que je vais attendre ou pour parler plus correctement, solliciter les suffrages. Vous allez croire, bon homme que vous êtes, que c'est de l'opinion de mes concitoyens que doit surgir l'acclamation de mon nom par la voix des scrutateurs. Erreur; vous n'êtes pas de ce monde; votre éducation est à faire; écoutez : D'abord, je n'entends pas représenter le pays; cela est trop commun; c'est un arrondissement, une simple localité dont je veux être le député. Vous m'objecterez bien que tel n'est pas le vœu ni le sens de la loi des lois; que la tribune, qui déjà n'est que trop encombrée de prétentions égoïstes, deviendrait le pendant des plus infimes hustings des bourgades du plat pays, s'il était loisible à chaque mandataire du peuple, d'y faire retentir uniquement les étroites réclamations de l'intérêt municipal ou cantonal. Vous avez raison peut-être, et cela devrait être ainsi; mais que deviendrions-nous, nous autres hommes politiques, pâte à ministres, ambitieux amoureux du bien public, si, devant un groupe de campagnards électeurs, nous venions étaler de grands sentimens patriotiques, plaider pour la prospérité future de la patrie, broyer dans un mortier commun tous les intérêts divers et diffus du peuple de tout le royaume en masse? Nous serions honnis et conspués; on ne nous comprendrait pas; on nous arrêterait comme révolutionnaires; on nous traînerait devant le procureur, pardon! devant le substitut faisant fonctions de procureur du roi, à Arlon, ou ailleurs, selon la compétence.

» Mais, j'anticipe, j'aurais été plus méthodique si j'avais commencé par vous apprendre que ce n'est pas dans le pays où l'on est né et connu qu'on prend l'oriflamme tribunitienne; ce n'est plus la mode. On se transporte à cinquante lieues plus loin; on se donne de grands airs motivés sur ce que l'on a jadis exercé des fonctions dont le pays de nouvelle adoption aurait dû (n'étaient les événemens) retirer les plus notables avantages; on se proclame un homme puissant, l'ami des ministres en particulier et l'antagoniste du ministère en général; on promet le dégrèvement des impôts aux laboureurs; aux tanneurs la diminution des droits sur les cuirs étrangers à la douane germanique; à d'autres la libre introduction des bestiaux et des fers en France; on promet le canal de Meuse et Moselle; on promet le Luxembourg tout entier à la Belgique; on promet la Belgique à Léopold; on promet le consentement du roi Guillaume, on promet... que ne promet-on pas?

» Ceci n'est rien encore. L'on a d'autres cordes à son arc. Deux bourgades sont en contestation pour obtenir le passage d'une route; ni l'une ni l'autre n'y a droit et ne l'obtiendra en définitive; c'est égal; on met en campagne deux, trois, quatre individus suivis de porte-chaines; ces prétendus géomètres arpentent le terrain dans les environs; ils mesurent, toisent, nivellent, prennent des notes et suent à l'œuvre comme des malheureux. Des paysans les acostent et leur demandent quels intérêts si pressans les mettent en

campagne au milieu des jours caniculaires où tout repose dans la nature. Alors, les compères qui ont le mot d'ordre, se redressent fièrement; ils attendent qu'un groupe de curieux soit réuni en hémicycle autour d'eux, puis ils proclament à haute et intelligible voix, en toutes lettres, le nom du candidat à la chambre : C'est lui, disent-ils, c'est ce grand homme qui rassemble des matériaux et fait dresser des plans, pour soutenir, en parfaite connaissance de cause, vos droits auprès du gouvernement; c'est là le protecteur de notre pays, c'est à lui que doivent revenir nos suffrages; et quel dommage que, pour récompenser tant de zèle, chacun n'ait qu'une seule voix à donner! De pareils hommes, il faudrait pouvoir les nommer par acclamation!

» Mais, il nous est étranger, dira quelqu'un des assistans. Etranger! Et qu'est-ce que cela fait! N'est-ce pas de l'étranger que nous avons tout reçu en Belgique, même notre roi? N'est-ce pas de l'étranger qu'a été importée notre révolution et toutes ses admirables conséquences? N'est-ce pas l'étranger qui l'exploite et la place sous l'égide du fameux *status quo*? Au surplus, vous n'entendez rien à cela, vous autres; répondez moi sur ce qui est à votre portée et dites moi où vous prendrez dans votre quartier un député propre à ces sublimes fonctions. Où sont vos capacités, vos talens indigènes, vos hommes prépondérans? En pouvez-vous nommer un seul? Depuis que tous les Luxembourgeois d'un certain génie sont devenus ministres, il n'y en a plus un, plus la moitié d'un, dans la province entière, qui soit capable de la représenter à Bruxelles. Vous voyez donc qu'il est de la dernière et de la plus complète évidence que c'est sur un étranger que vous devez porter votre choix. Et si mon patron n'emporte pas vos suffrages, à qui donc les décernerez vous?

» Ce candidat n'en est pas réduit, toutefois, à des moyens que des charlatans appelleraient d'un nom malhonnête. Quand le grand jour de la crise approche, alors commence aussi la liquidation générale, ou si vous l'aimez mieux, la délibération, dans le plus pompeux appareil sur les mérites du postulant. Il en est ici, sous ce rapport, comme en France; vous avez sans doute lu, dans les *Debats*, que les électeurs motivaient leur vote de la manière la plus curieuse : « Ma voix est à M. Gisquet, disait un épicier, parce que j'ai pu, durant tout le tems qu'il était préfet, brûler sur la rue mon café que le nouveau préfet m'oblige à brûler dans mon magasin. » Voilà ce qui s'appelle motiver judicieusement un suffrage politique! *Capiat qui capere possit.*

» Dans une autre feuille française, vous avez pu voir qu'un électeur de l'arrondissement d'Arcis-sur-Aube racontait comme un fait inouï, comme quoi un candidat aspirant à la députation, regalait les électeurs d'excellens diners, et que sa voiture, lorsqu'il est arrivé dans le pays, était flanquée de homards, de pâtés de foie gras, de terrines de Nérac, etc. Voilà, ma foi, un prétendant qui avait des vues sur la *capacité* des électeurs. Il savait qu'on ne mangeait pas tous les jours des pâtés de foie à Arcis-sur-Aube.

» Convenez que nos campagnards luxembourgeois ne boivent pas, non plus, tous les jours, du vin de Champagne mousseux, et que si cette bonne aubaine est le corrélatif obligé des élections, c'est à bon droit que nos électeurs, qui ne se piquent pas d'être moins hommes de *goût* que les français, voudraient que le poll durât d'un bout à l'autre de l'année. Les bons exemples sont contagieux. Faut-il s'étonner, du reste, que chez nous le peuple français, peuple modèle, soit l'objet d'une imitation fidèle? notre gracieux gouvernement n'imité-t-il pas le gouvernement français, dans ses lois, dans sa politique, en tout? Le peuple peut-il faire moins, ne fut-ce que pour être agréable à ses maîtres?

» Convenez donc qu'il existe de puissans motifs pour régulariser par un acte législatif, les nouvelles mœurs électorales. L'univers devra ce progrès de plus à la Belgique, qui, par l'organe de quelques bavards parlementaires, se place, sans façon, à la tête des nations civilisées; ce dont l'univers ne doute pas.

» D'ailleurs, cela posé et en attendant la loi nouvelle, nous laisserons couler l'eau sous le pont, en regardant l'avenir un peu de travers; nous assisterons aux divertissans débats des chambres, et nous battons des mains en écoutant, comme disait un absolutiste, les avocats parler de marine, les fabricans réformer le code civil, les industriels discuter le budget de la guerre, les militaires amender les lois des douanes et dissertent sur le monopole des tabacs, toutes choses qui attestent l'avènement des capacités et qui consacrent à jamais les inénarrables perfections du système de notre vénérable père en béatitude universelle, le glorieux, plus que glorieux, très-glorieux père *Enfantin*. — *Hoc erat in votis.*

Je suis, monsieur, en vous offrant mes services pour les prochaines élections,  
*Votre dévoué serviteur, KRYSOPILE.*

— O lit dans le *Journal du Commerce d'Anvers* :  
« Voici encore une de ces bourdes telles que les journaux révolutionnaires en jettent de tems en tems à la crédulité de leurs

lecteurs  
de la H  
et donn  
que le c  
ment qu  
aux arm  
» Non  
des ann  
rée, la  
peu de  
que lui  
la patric  
range  
nous po  
quels so  
des Pay  
duc de  
de pren  
du pieu  
ensler le  
mort et à  
— O  
« Vo  
sur le te  
» Les  
par entr  
en espè  
» Les  
nement  
» Son  
chipel c  
sous pa  
» Le  
fl. 41,2  
Total fl  
» Le  
l'indige  
l'étain.  
» 59  
néerland  
» L'  
27, 120  
— L  
assem  
la fron  
1° M  
Capelle  
pour le  
secréta  
fonctio  
seldorf  
de la r  
an au-c  
gestion  
l'except  
bel, d  
et de l  
Le  
en tem  
quérir  
route e  
rassem  
ceux q  
Il a  
public  
vers le  
Hol  
— C'e  
toi; e  
— N'  
—  
lève-t  
Et  
l'affair  
prena  
les ye  
sieurs  
fontai



ecteurs. Le Conservateur dit, d'après une personne qui arrive de la Hollande, que la santé de Guillaume s'altère profondément et donne des craintes pour sa vie. Le même Conservateur ajoute que le duc Bernard de Saxe-Weimar aurait fait entendre clairement que, dès son avènement, le prince d'Orange en appellerait aux armes.

➤ Nous pouvons assurer, nous, que malgré le nombre croissant des années et le chagrin que lui cause la perte d'une épouse adorée, la santé du roi Guillaume continue à être robuste; qu'il est peu de vieillards de son âge qui aient conservé plus de vigueur que lui, et qu'en un mot il se porte mieux que ne doit le désirer la patrioterie. Pour ce qui est des intentions futures du prince d'Orange, nous avouons que nous n'en savons rien; mais ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'il n'aura pas été crier sur les toits quels sont ses projets pour le moment où il montera sur le trône des Pays-Bas, et que lors même qu'il aurait confié son secret au duc de Saxe-Weimar, ce loyal militaire ne s'oublierait pas au point de prendre à son tour le public pour confident. Bref les assertions du pieux Conservateur sont de grossiers mensonges destinés à enfler le recueil encyclopédique des contes ridicules, imaginés à tort et à travers par la presse révolutionnaire belge. ➤

— On écrit d'Amsterdam, 10 novembre :  
« Voici un aperçu du commerce et de la navigation à Java, et sur le territoire de l'état à Maduré, pendant l'année 1836 :

➤ Les importations pour compte de particuliers, y compris celles par entrepôts, se sont élevées en marchandises à fl. 17,848,748, en espèces à fl. 676,150.

➤ Les produits et l'argent importés pour le compte du gouvernement, se sont élevés à fl. 4,025,035. Total 22,548,933.

➤ Sous pavillon néerlandais sont entrés dans les ports de l'Archipel oriental, y compris les bâtimens du pays, 4,582 navires, sous pavillon étranger 244, en tout 4,826 navires.

➤ Les exportations pour compte de particuliers se sont élevés à fl. 41,216,487, pour le compte du gouvernement, fl. 1,045,155. Total fl. 42,261,642.

➤ Les principaux articles d'exportation sont : l'arac, les peaux, l'indigo, le café, le poivre, le riz, les épiceries, le sucre, le tabac, l'étain.

➤ 5988 navires sont sortis des ports de l'Archipel sous pavillon néerlandais, 275 sous pavillon étranger; ensemble 6,213 navires.

➤ L'exportation des produits pour la Néerlande s'est élevée à 27,120,655 fl. 4,855,881 de plus qu'en 1835. ➤

— Le Journal de Cologne publie le protocole de la dernière assemblée de la Société rhénane du chemin de fer de Cologne à la frontière belge, tenue à Duren. Le résultat en est que :

1° M. Hauchecorne, jusqu'ici directeur des douanes à Aix-la-Capelle, et qui quittera le service de l'état, a été nommé directeur pour le terme de dix années; 2° M. Hirte, de Cologne, jusqu'ici secrétaire du gouvernement, et qui renoncera également à ses fonctions, substitut-directeur et chef de bureau de la susdite direction, aussi pour le terme de dix ans; 3° M. Pickel, de Dusseldorf, est nommé à la direction supérieure de la construction de la route en fer, pour toute la durée de cette construction et un an au-delà; 4° M. Andriessens, d'Elberfeld, est appointé pour la gestion des travaux du port franc de Cologne jusqu'à Duren, à l'exception du tunnel près de Koningsdorf; 5° M. G. Ernest Stiebel, d'Eupen, est nommé teneur de livres, de la correspondance et de la comptabilité pour cinq ans.

Le conseil d'administration en outre a été autorisé à : 6° faire en tems opportun la commande de quinze locomotives; 7° d'acquiescer à l'amiable les terrains nécessaires aux constructions de la route en fer; commencer provisoirement par les travaux de terrassement qui présentent le plus de difficultés et notamment par ceux qui ont rapport aux tunnels.

Il a été communiqué à l'assemblée que le ministre des travaux publics en Belgique avait ordonné les travaux de nivellement vers le point de jonction entre la route belge et celle de Prusse.

### VARIÉTÉS.

LAFONTAINE DUELLISTE.

Holà vite, Poignan, lève toi. — Qui diable me réveille si matin ? — C'est moi, c'est Lafontaine. — Eh ! que me veux-tu ? — Lève-toi; et sortons ensemble. — Y penses-tu, il est à peine 4 heures. — N'importe, il le faut. — Mais quelle affaire si pressée ?

— Je t'en instruirai quand nous serons dehors; en attendant, lève-toi. — Tu es aujourd'hui bien matinal.

Et moitié riant, moitié grondant, Poignan se levait. Ce fut l'affaire de quelques minutes. Dès qu'il le vit prêt, Lafontaine lui prenant le bras l'entraîna dehors. Poignan le suivait en se frottant les yeux, ne sachant trop s'il n'était pas le jouet d'un songe. Plusieurs fois il demanda à Lafontaine où il le mène, et toujours Lafontaine lui répond : Tu le sauras.

Et il continue de l'entraîner.

Enfin, dans un lieu écarté, Lafontaine s'arrête tout-à-coup, et tirant son épée :

— Mon ami, dit-il, il faut que nous nous battions.

— Allons ! es-tu fou ? pour quelle raison ? s'écrie Poignan tout surpris.

— Je ne suis pas fou, mais il faut nous battre; le public le veut ainsi.

— Ah ça ! je n'y comprends rien. Ne pourrait-tu m'expliquer...

— Nous nous expliquerons après, commençons par nous battre.

— Mais, mon cher, la partie n'est pas égale. Moi, ancien capitaine de dragons, je me suis souvent trouvé à pareille fête, je me flatte de savoir manier une épée, Mais toi, quelle arme as-tu jamais maniée.

— Tu as beau dire : il m'est démontré que je dois me battre avec toi, et je me battraï.

— C'est seulement pour te faire plaisir. —

Le combat ne fut pas long. Poignan, passé maître en fait d'es-crime, eut bientôt fait voler l'épée des mains de son novice adversaire.

— Tu es vaincu, dit-il en la ramassant; maintenant parleras-tu ?

— Je vais tout t'expliquer. Le public, qui se mêle toujours de ce qui ne le regarde pas; le public, m'a t-on dit, prétend que lorsque tu viens chez moi tous les jours, c'est ma femme que tu viens voir. Ce bon public, à ce qu'il paraît, s'en est scandalisé, et l'on m'a fait entendre que je serais déshonoré à ses yeux si je ne t'en demandais raison l'épée à la main. Que devais-je faire ? Si le public l'exige, me suis-je dit, il a probablement raison. Et voilà, mon cher, la clé de ma conduite.

— Ma foi, mon ami, je ne m'attendais pas à cela. Il fallait donc me parler : sois sûr que je t'aurais délivré d'une telle inquiétude. Désormais, je me garderais bien de mettre les pieds chez toi.

— Halte-là ! s'écria Lafontaine, en lui prenant la main avec vivacité, ce n'est pas comme cela que je l'entends. Je me suis battu avec toi, comme le voulait le public, je suis satisfait, le public doit l'être aussi. J'exige que tu continues à vivre avec moi comme par le passé, et si tu y manques, j'en serais bien fâché, mais il faudra nous battre encore.

Poignan se prit à rire, les deux amis s'embrassèrent, et la rencontre se termina par un joyeux déjeuné.

### LE SUICIDE DE PROFESSION.

Depuis plusieurs années, un adroit filou de Londres, excellent nageur, se suicidait régulièrement trois ou quatre fois par mois. L'été il se jetait dans la Tamise, ayant soin de choisir une place fréquentée par la haute société. Un compère le retirait de l'eau au moment où il allait se noyer, et le ramenait sur le bord. C'était, disait-il à la foule qui se pressait autour d'eux, un pauvre ouvrier de ses amis, depuis long-temps déjà dans la plus affreuse détresse. Tous les spectateurs s'empressaient de fouiller dans leurs poches et de donner un ou deux schellings à cet infortuné. Plus d'une fois la recette s'éleva à 100 et 200 fr.

Mais l'automne venu, il fallait trouver un autre genre de mort. L'eau de la Tamise n'est pas chaude en hiver. Notre industriel ne s'est pas embarassé, il ne se noya point, il se pendit à la nuit tombante : il attacha une corde au poteau d'un reverbère au coin des rues ou sur les places les plus fréquentées, puis, roulant autour de son cou l'autre bout de la cords, il montait après le poteau ou sur une borne voisine et se lançait lui-même dans l'éternité. Le compère, accourant aussitôt, coupait la corde avec son couteau et appelait au secours. La foule s'assemblait, les équipages s'arrêtaient, on s'interrogeait, on apprenait avec un serrement de cœur que la misère avait forcé un jeune ouvrier à se suicider, et une pluie de schellings et quelquefois des couronnes remplissaient la casquette de l'infortuné.

Mais il y a quelques jours, le compère habituel n'accourut pas tout à fait assez vite au secours de notre industriel, qui tirait déjà la langue de deux grands pouces, lorsque la corde fut coupée. Ce jour là, il a juré de ne plus exploiter par lui-même l'heureuse idée qu'il avait eu de se tuer pour gagner sa vie. Et il a tenu parole. Depuis quelque temps on ne savait à quelle cause attribuer la diminution des cas de suicide que l'on remarquait dans la métropole. On se perdait en conjectures; une indiscretion du compère de notre industriel a fait découvrir la vérité.

### ÉTAT-CIVIL.

**Naissances :** Le 12 novembre, Pierre Meyer, et Nicolas-Félix Lefebvre; le 14, Bernard Sturm; le 16, Marie-Françoise-Elisabeth Baasen.

**Mariages :** Le 11 novembre, Chrétien Vosen, ex-sous-officier de lanciers prussiens, avec Anne Stiru; le 15, Mathias Scheer, tailleur d'habits, avec Louise Schmit.

**Décès :** Le 10 novembre, Susanne Goffaré, âgé de 8 ans; le 11, Ernest-

Joseph Mrowinsky, âgé d'un an, et Jean Fettes, âgé de 13 ans; le 12, Marie-Anne Longera, épouse Jean Stanger, âgée de 49 ans; le 13, Joseph-Philippe Vlaten, âgé de 6 mois; le 15, Madelaine Hilger, veuve Laurent Lanzener, âgée de 85 ans, et Jean-François-Antoine Gangeler, serrurier, âgé de 24 ans.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public, qu'on trouve dès aujourd'hui dans son restaurant à Clausen (vulgairement nommé Jardin Widemann), toujours de belles CARPES et TANCHES, ainsi que d'autres rafraichissements au prix le plus modique.

Luxembourg, le 17 novembre 1837.

FR. WIDEMANN.

VENTE PUBLIQUE

D'UN BEAU MOBILIER.

LUNDI prochain, 20 du courant mois de novembre, à deux heures de relevée, le notaire soussigné exposera en vente, aux plus offrants et derniers enchérisseurs, les meubles et objets mobiliers suivans, tels que tables, chaises, commodes avec plaques en marbre, armoires, bois de lit, vases dorés, glaces, literies, batterie de cuisine, linge de corps et de table, serviettes et nappes damassées et autres.

La vente aura lieu, rue de la Porte-Neuve, dans la maison appartenant à la dame veuve Weischbach, boulangère, au premier étage.

Luxembourg, le 17 novembre 1837.

J. FUNCK, notaire.

JEUDI, 23 novembre courant, à neuf heures du matin et une heure de relevée et à pareilles heures des jours suivans, s'il y a lieu, il sera procédé, en la maison Olinger, café du Nord, au deuxième étage, Marché-aux-Herbes, n° 489, par le ministère du notaire soussigné, à l'encan des meubles et effets mobiliers dépendant de la succession de D<sup>lle</sup> Marguerite Freyer, consistant en une grande quantité de linge de toutes espèces, batterie de cuisine et autre de ménage, garde-de-robe, etc.

AU COMPTANT.

BAASEN.

VENTE PUBLIQUE ET DÉFINITIVE

D'UNE MAISON, D'UN JARDIN

ET DE

DEUX PIÈCES DE TERRE,

Conformément à la loi du 12 juin 1816.

MERCREDI, 22 du courant mois de Novembre, à deux heures de relevée, il sera, par le ministère du notaire soussigné,

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal de première instance séant à Luxembourg, le 3 octobre dernier,

Par-devant M. le juge de paix du canton dudit Luxembourg,

Et à la requête:

1° De dame Pauline Petrety, épouse du sieur Pierre Biver, propriétaire, demeurant ensemble en cette ville de Luxembourg;

2° De dame Susanne Petrety, épouse du sieur Jean-Pierre Gangler, serrurier, demeurant aussi à Luxembourg;

3° De M<sup>e</sup> Majerus, notaire, résidant en cette ville, curateur pour l'administration de la totalité des biens des héritiers non présens, sieur Jean-Serve Ivanof, capitaine au service de la Russie, veuf de dame Madelaine Petrety, avec trois enfans, savoir: Jean, majeur, Pierre et Pauline, mineurs, les Ivanof, ainsi que pour la vente desdits biens, la perception du prix et tout ce qui s'en suit, et

4° De M<sup>e</sup> Linck, aussi notaire à la résidence de Luxembourg, second administrateur, pour représenter, lors de la licitation et du partage, le subrogé tuteur desdits mineurs Ivanof;

Tous deux nommés à ces qualités par jugement rendu par le tribunal de première instance, séant en ladite ville, le 22 septembre dernier, sur requête desdits conjoints Gangler et Biver:

Procédé à la vente publique, aux plus offrants et derniers enchérisseurs:

1° D'UNE MAISON d'habitation, sise en cette ville de Luxembourg, rue Marché-aux-poissons, n° 323, entre sieur Michel Biver et les Loges maçonniques, donnant sur ladite rue et sur la D<sup>lle</sup> Frisinger.

2° D'UN JARDIN, situé sur le territoire de la commune de Luxembourg, près la Belle-Vue, entre les sieurs Klein, bottier, et Perin, aboutissant sur M. de la Fontaine et différens particuliers.

3° UNE PIÈCE DE TERRE, située sur le ban de Strassen, au lieu dit auf'm Hohenreich, entre Karmes et Lees, aboutissant sur Haenen et Backes, tous de Strassen. Et

4° UNE AUTRE PIÈCE DE TERRE, située au même territoire, près du Baumbusch, entre Backes et ledit bois, aboutissant sur Backes et Kettenmeysch.

La vente se fera en l'étude dudit Notaire soussigné, où les amateurs pourront prendre connaissance des conditions de la vente.

Luxembourg, le 9 novembre 1837.

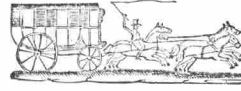
J. FUNCK, notaire.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer au public qu'on peut avoir chez lui des POISSONS DE MER de différentes espèces, ainsi que des HUITRES; on y trouvera également des MARRONS, du FROMAGE de Troyes, etc. NICOLAY, rue du Piquet, N° 200.

EXPLOITATION GÉNÉRALE DES MESSAGERIES DES PAYS-BAS.

J. B. VAN GEND ET COMP., à Bruxelles.

SERVICE D'HIVER.



CHANGEMENT D'HEURE DE DÉPART.

A dater du 11 NOVEMBRE, la DILIGENCE POUR BRUXELLES partira à NEUF heures du matin.

Luxembourg, le 10 novembre 1837.

G. KAEMPF.

VENTE CONSIDÉRABLE DE VINS.

LUNDI, 20 du courant, à deux heures de relevée, et les jours suivans, à pareille heure, M. Augustin SCHLINCK, propriétaire demeurant en cette ville, exposera en vente publique, aux enchères, sous des conditions très-favorables:

1° 75 barils 99 litrons 60 dés (8 foudres) de vins de Wormeldange, crû de 1831.

2° 94 barils 99 litrons 50 dés (10 foudres) de id., crû de 1832.

3° 512 barils 47 litrons 25 dés (55 foudres) de id., crû de 1833.

4° 664 barils 96 litrons 50 dés (70 foudres) de id., crû de 1834.

5° 170 barils 99 litrons 10 dés (18 foudres) de id., crû de 1835.

6° 37 barils 99 litrons 80 dés (4 foudres) de vins de Basse-Moselle, crû de 1831.

Ces vins seront adjugés par foudres ou demi-foudres, au gré des amateurs, à l'exception des vins de Basse-Moselle, qui le seront par mesures plus petites.

La vente se fera à 8 mois de crédit, avec 6% pour tous frais et intérêts; il sera fait une remise de 4% à ceux des adjudicataires qui paieront comptant.

Ces vins sont déposés partie en cette ville et partie au dehors.

La vente aura lieu en la maison d'habitation du sieur vendeur.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> novembre 1837.

MAJERUS, Not.

VENTE PUBLIQUE

D'UN

CORPS DE BIENS,

situé à Ernster, commune de Niederanven.

Le lundi, 4 décembre prochain, à une heure de relevée, il sera procédé, à la requête de M<sup>r</sup> Ch. Brée, inspecteur des casernes, à Luxembourg, à l'adjudication publique, aux plus offrants et derniers enchérisseurs,

D'un corps de biens, dit Ernsterweyer, composé: d'une maison d'habitation avec écuries, et d'une tuilerie en activité, de 30 bonniers ou (90 journaux environ) de terres labourables et de prés;

Le tout situé sur le territoire de ladite commune.

Les amateurs pourront prendre connaissance des conditions de la vente en l'étude du notaire soussigné.

La vente aura lieu en la demeure de M<sup>r</sup> Delahaye, aubergiste à Niederanven. Luxembourg, le 10 novembre 1837. J. FUNCK, notaire.

Zu verkaufen oder zu vermieten, und gleich zu beziehen, ist das Alt- u. Schöner's Handelshaus, in der Fleisch-Strasse, N° 348, hier. — Wegen der Geräumigkeit des Ladens und den zwei absejnderten Kellern, kann dies Haus, mit geringen Kosten an Abänderung, von zwei Handels-Liebhabern eingenommen werden. Die Bedingungen erfährt man beim Notar B a s e n.

Zu vermieten,

Ein geräumiger Keller, im Hause Wiffert, am Paradeplatz, N° 230. Näheres bei W. Pescatore, Congregationsstrasse, N° 510.

MERCURIALES. — 1<sup>re</sup> QUINZAINE D'OCTOBRE 1837.

Table with columns: NATURE DES DENRÉES, PRIX MOYENS PAR RASIÈRE, Luxembourg, Arlon. Rows include Froment, Méteil, Seigle, Orge, Avoine, Pois, Farine de froment, Farine de seigle, Pommes-de-terre d'été, Idem d'hiver, Beurre, Foin, Paille, Bois de hêtre, Id. de chêne.